

Constructions anarchiques à Agadir : Est-ce le bout du tunnel ?

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-03-2012 22:56:57

Les habitants ayant construit d'une manière illégale disposent désormais d'un mois pour déposer des dossiers de légalisation de cette situation.

La guerre annoncée contre les constructions anarchiques connaît de jour en jour de nouvelles péripéties. La bataille menée par les autorités afin d'éradiquer ce fléau continue, et l'heure est au sérieux. En effet, les différentes artères de la ville, touchées par ce phénomène, ont connu une vraie razzia. Et plusieurs de ces constructions illégales ont été réduites en poussière.

La tolérance zéro est au rendez-vous et les réunions marathoniennes des responsables des différentes institutions, impliquées dans cette affaire, ne cessent de se multiplier pour étudier les approches et solutions capables d'éradiquer ce phénomène. A ce titre, une nouvelle réunion a regroupé le wali d'Agadir, Mohamed Boussaid, et les différents responsables locaux. L'objectif étant de mettre en exergue les décisions prises dans ce cadre. Et plus précisément pour la commune de Drarga. Première sentence, donner aux citoyens concernés un délai d'un mois pour redresser la situation d'une manière légale. Ainsi, les habitants ayant construit, sur leurs propres terrains, d'une manière illégale, disposent désormais d'un mois pour déposer des dossiers de légalisation de cette situation. Par ailleurs, les procédures administratives adoptées dans ce sens ont largement été allégées. Ainsi, un guichet unique sera ouvert par l'agence urbaine sur place pour se charger des dossiers déposés. Notons dans le même cadre que le délai de réponse aux demandes déposées ne va guère dépasser 48h. Ceci étant, une convention a été signée entre la wilaya, l'agence urbaine, la commune urbaine, le conseil régional de l'Ordre des architectes et l'Association des bureaux d'études et de contrôle. Ladite convention permettra aux citoyens concernés d'accéder aux services des bureaux d'études et d'architecture à des prix à la portée. Ainsi, le problème de la lourdeur administrative et du coût élevé pour la demande des autorisations de construire sont dorénavant bannis. Aucun dépassement ne sera toléré une fois ce délai écoulé. En effet, les constructions ne disposant pas de cette demande de légalisation vont être démolis d'ici un mois. Il est à souligner que cette convention a permis aux habitants de bénéficier de prix très allégés pour régulariser leur situation.